



CERTIFICAT MEDICAL
A LA PRATIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS
Article L231-2-1 du Code du sport

Je soussigné, (e)

Docteur en médecine

Demeurant à

Ou

Médecin de Sapeurs-Pompiers du SDIS de

Certifie avoir examiné ce jour :

Nom et prénom du JSP

Né(e) le

JSP de la section de N° de département

Et n'avoir constaté ce jour aucune contre indication cliniquement décelable à la pratique de toutes les activités physiques et sportives des Jeunes Sapeurs-Pompiers et plus précisément, des disciplines suivantes en compétition :

- Cross-country
- Epreuves athlétiques (saut en hauteur, poids, demi-fond, vitesse)
- Grimper de corde
- Natation
- Parcours Sportif du Sapeur-Pompier
- Autre :

Certificat valable une année à compter du

Fait à le

Cachet et signature